



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 28 mars 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.1 bis, 1.1.2, 1.2.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au 1.1.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Nicolas GUILLEMET (à partir du 0.2), M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.1), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 4.3), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Annie MENETRIER (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.3), Mme Carine MICHEL (à partir et jusqu'au 1.1.1), M. Frank MONNEUR (à partir du 0.2), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 0.4), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.1), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (jusqu'au 7.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole WEINMAN **Beure :** M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Christophe CURTY (à partir du 1.1.1) **Champagny :** M. Claude VOIDEY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT (représenté par M. Jean-Claude FORESTIER) **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** M. André BAYEREL, M. Yves GUYEN **François :** M. Claude PREIONI **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), M. Robert POURCELOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET (à partir et jusqu'au 1.1.1), Mme Brigitte VIONNET (à partir du 1.1.1) **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1), M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1), M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 7.3) **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au 1.1.1 puis représenté par Mme Sophie ZECCHINI) **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au 3.2) **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 1.1.1) **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE

Etaient absents : **Arguel :** M. André AVIS **Auxon-Dessous :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Yves-Michel DAHOU, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Chalezeule :** M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Pierre PROST **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Mme Françoise GILLET **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Montferrand-le-Château :** Mme Séverine MONLLOR **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS **Pirey :** M. Jacques COINTET **Saône :** Mme Maryse BILLOT **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : G. VERRO, S. RUTKOWSKI, H. AKODAD, Y.M. DAHOU, D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAT, J.P. GOVIGNAUX, V. HINCELIN (à partir du 4.4), J. MARIOT (jusqu'au 1.1.1), C. MICHEL (à partir du 1.1.2), M. OMOURI, J. PANIER (à partir du 1.1.1), M. PEQUIGNOT, S. WANLIN, P. CHANEY, A. BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1), J.M. ROTH, J.P. DILLSCHNEIDER, F. GILLET, J. CURTY, B. BECOULET (à partir du 1.1.2), S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au 7.3), J.P. ISSARTEL (à partir du 3.3)

Mandataires : J.P. BASSELIN, J. CANAL, A. GHEZALI, F. FELLMANN, D. POISSENOT, J.L. FOUSSERET, J.C. ROY, C. DEVESA (à partir du 4.4), J.J. DEMONET (jusqu'au 1.1.1), E. DUMONT (à partir du 1.1.2), P. BONNET, M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.1), J.M. GIRERD, N. BODIN, A. KOELLER, B. VIONNET (à partir du 1.1.1), C. VOIDEY, R. DEMESMAY, C. PREIONI, P. CONTOZ, J. TARBOURIECH (à partir du 1.1.2), M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au 7.3), S. COURBET (à partir du 3.3)

Délibération n°2013/002075

Rapport n°5.1 - CRR - Partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération et de la Ville de Dole pour l'organisation en commun de l'Unité de Valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2013

**CRR - Partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon,
de Pays de Montbéliard Agglomération et de la Ville de Dole
pour l'organisation en commun de l'Unité de Valeur dominante
du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2013**

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « Actions pédagogiques » Budget annexe CRR	Montant prévu au BP 2013 : 167 200 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 6 343 € TTC (soit 5 461 € TTC pour la CAGB)

Résumé :

Dans le cadre de son rayonnement régional et de son rôle de tête de réseau des conservatoires de la Région Franche-Comté, le conservatoire organisera en 2013 le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) en partenariat avec les Conservatoires à Rayonnement Départemental de Pays de Montbéliard Agglomération et de la Ville de Dole.

Le DEM se déroulera à la Cité des Arts dans l'auditorium du CRR en mai 2013. Les frais d'un montant total de 6 343 € TTC sont répartis entre les 3 conservatoires participants, au prorata du nombre d'élèves présentés (soit 5 461 € TTC pour le CRR du Grand Besançon).

A travers son projet d'établissement 2011-2016, validé par le Conseil de Communauté du 31 mars 2011, le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) ambitionne de jouer davantage un rôle de centre de ressources et de tête de réseau vis-à-vis des conservatoires de la Région Franche-Comté. Sa contribution à la mise en place progressive d'un Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) de portée régionale participe à cette fonction de mise en réseau des établissements.

De plus, un des attendus du Ministère de la Culture et de la Communication par rapport à la délivrance du label « CRR » porte sur la mise en place et la formalisation de partenariats par le CRR. L'action proposée dans ce présent rapport satisfait donc à ces deux objectifs. Elle concerne en effet la mise en place d'un partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon et les Conservatoires à Rayonnement Départemental de Pays de Montbéliard Agglomération et de la Ville de Dole.

Ce partenariat porte sur la délivrance de l'Unité de Valeur (UV) dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) en commun, ainsi que sa formalisation par le biais d'une convention. Le DEM est un diplôme d'établissement venant sanctionner la fin du 3^{ème} cycle spécialisé (encore appelé pré-professionnel) pour les élèves suivant ce cursus dans les Conservatoires. Cette délivrance commune a pour objectif de renforcer la reconnaissance du DEM délivré par les conservatoires de Franche-Comté.

Le CRR du Grand Besançon est l'organisateur de la session d'examen pour le compte de l'ensemble des conservatoires. Celle-ci se déroulera à la Cité des Arts, dans l'auditorium du CRR, en mai 2013. Les frais d'un montant total de 6 343 € TTC sont répartis entre les trois conservatoires participants, au prorata du nombre d'élèves présentés (soit 5 461 € TTC pour le CRR du Grand Besançon).

L'ensemble des frais d'organisation, et les frais de personnels lié à l'utilisation de l'auditorium, seront supporter et assumer par le CRR dans le cadre de sa mission de pôle d'enseignement artistique régional. Seul les frais pédagogique (vacations, restauration, hébergement, et déplacement de jury) seront partagés.

I. Contenu du partenariat

Pour cette session d'examen du DEM 2013, la Communauté Belfortaine a décidé de ne pas intégrer ce partenariat compte tenu de la situation interne de son conservatoire.

Ce diplôme délivré par les Conservatoires valide la fin du 3^{ème} cycle spécialisé (pré-professionnel). Il devrait à l'avenir être remplacé par le Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP), qui permettra d'unifier le niveau de ce diplôme au niveau national.

Cette année, trois conservatoires de la région de Franche-Comté ont donc fait le choix de commencer à s'inscrire dans cette perspective en validant l'Unité de Valeur (UV) dominante de ce diplôme conjointement.

Cette validation commune permet de donner plus de poids au DEM délivré par les différents établissements partenaires et lui confère ainsi une meilleure reconnaissance à l'échelle nationale.

II. Modalités du partenariat

Il a été convenu que le CRR du Grand Besançon soit « l'organisateur » de l'UV dominante du DEM 2012-2013 du point de vue administratif et technique.

Les épreuves seront organisées en un lieu unique afin de garantir à chaque étudiant une parfaite équité. Elles se dérouleront ainsi du 13 au 16 mai 2013 à la Cité des Arts dans l'auditorium du CRR.

Les épreuves concerneront 43 élèves.

Le budget prévisionnel de cette opération se monte à 6 343 € TTC, soit un coût par élève arrondi à 147 € TTC.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant TTC
Frais d'hébergement (nuits)	533 €
Frais de restauration	855 €
Frais de transport	1 670 €
Vacations	3 340 €
TOTAL	6 343 €
Nombre d'élèves total	43
Coût / élèves	147 €

Le financement sera assuré par chaque collectivité territoriale engagée au titre du Conservatoire dont elle a la charge. La participation financière est calculée au prorata des frais de fonctionnement engagés et du nombre d'élèves sélectionnés pour chaque établissement.

Le CRR éditera un titre de recettes à l'intention des 2 autres partenaires.

Plan de financement

Recettes	Montant
Ville de Dole (0 élève)	0 €
Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (6 élèves)	882 €
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (37 élèves)	5 461 €
TOTAL	6 343 €

Une convention est proposée pour formaliser ce partenariat.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération et de la Ville de Dole portant sur l'organisation 2013 de l'Unité de Valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0



**Convention fixant les modalités d'organisation
de l'Unité de Valeur (UV) dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2013
en partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon,
de Pays de Montbéliard Agglomération,
de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en sa qualité de Président et conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 28 mars 2013,
au titre du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon,
désigné sous le terme « l'Organisateur »,

Et :

Le Pays de Montbéliard Agglomération, représenté par Monsieur Pierre MOSCOVICI, agissant en sa qualité de Président et conformément à la délibération du Conseil de Communauté du,
Au titre du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD),

Et :

La Ville de Dole, représentée par Monsieur Jean-Claude WAMBST, agissant en sa qualité de Maire et conformément à la délibération du Conseil Municipal du,
au titre du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD),

Préambule

Le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) est un diplôme musical complet, délivré en fin de 3^{ème} cycle spécialisé (encore appelé pré-professionnel) par chaque Conservatoire à Rayonnement Régional ou Départemental.

Suite à la loi du 13 août 2004 relative à la liberté et aux responsabilités locales et au décret du 16 juin 2005 portant notamment sur la création des DNOP de musique, de danse et d'art dramatique, le DEM devrait évoluer et être remplacé par le Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP). Cependant ce processus n'est pas encore mis en œuvre.

Dans cette optique, en Franche-Comté, dès 2003, un certain nombre de Conservatoires ont décidé de travailler ensemble à la délivrance du DEM afin de lui donner plus de poids et une meilleure reconnaissance au niveau national.

Ce travail en réseau porte sur la délivrance de l'Unité de Valeur (UV) dominante qui constitue le socle du DEM.

Toutes les disciplines instrumentales sont concernées, à l'exception de l'orgue et des percussions en raison des contraintes techniques liées à ces instruments.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

En accord avec le Ministère de la Culture (représenté par la DRAC de Franche-Comté) et afin de se rapprocher des conditions du futur Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP) et de garantir une parfaite équité pour les candidats, le Conseil Pédagogique Régional, constitué des différents conseils pédagogiques des établissements susvisés, a proposé que les épreuves du DEM 2013 soient centralisées en un lieu unique.

Article 2 - Organisation des épreuves

Les épreuves du DEM 2013 se dérouleront du 13 au 16 mai 2013 à la Cité des Arts dans l'auditorium du CRR. La journée du 12 mai sera réservée aux répétitions.

La liste des 43 candidats a été arrêtée le 15 février par les directions des 3 conservatoires.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) du Grand Besançon, assurera l'organisation administrative et technique de l'ensemble des épreuves.

Il assumera également les frais d'organisation, de surveillance et de régie de l'auditorium pour les répétitions et les épreuves.

Seul les frais liés au jury examinateurs seront partagés entre les autres conservatoires.

Article 3 - Budget Prévisionnel - Dispositions financières

Le budget prévisionnel de cette opération se monte à 6 6343 €, soit un coût par élève arrondi à 147 €.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant TTC
Frais d'hébergement (nuits)	533 €
Frais de restauration	855 €
Frais de transport	1 670 €
Vacations	3 340€
TOTAL	6 343 €
Nombre d'élèves total	43
Coût / élèves	147 €

Le financement sera assuré par chaque collectivité territoriale engagée au titre du Conservatoire dont elle a la charge. La participation financière est calculée au prorata des frais de fonctionnement engagés et du nombre d'élèves sélectionnés pour chaque établissement.

Le CRR éditera un titre de recettes à l'intention des deux autres partenaires.

Plan de financement :

Recettes	Montant
Ville de Dole (0 élève)	0 €
Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (6 élèves)	882 €
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (37 élèves)	5 461 €
TOTAL	6 343 €

Article 4 - Assurances

Les collectivités territoriales représentant les établissements précités, déclarent avoir contracté toutes les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la présente convention.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'année 2013 et ne pourra faire l'objet d'aucun renouvellement.

Article 6 - Annulation de la convention

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Article 7 - Litiges

En cas de différends relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

Pour la Ville de Dole,
Le Maire,

Jean-Claude WAMBST

Pour le Pays de Montbéliard Agglomération,
Le Président,

Pierre MOSCOVICI